



**PLAN D'ÉVALUATION DU
PROGRAMME DE COOPERATION
TRANSFRONTALIERE
INTERREG V MAYOTTE - COMORES - MADAGASCAR
2014 -2020**

CCI : 2014TC16RFCB051

Version du 08/11/2018

Plan d'évaluation du programme PCTE 2014-20

SOMMAIRE

1. Objectifs du plan d'évaluation	3
2. Gouvernance et implication des partenaires	3
3. Programme de formation	6
4. Diffusion et Communication des évaluations	6
5. Budget Global pour la mise en œuvre du Plan	6
6. Stratégie visant à assurer la qualité du cycle des évaluations	7
6.1 Gestion des données	7
6.1.1 Système de collecte de données	7
6.1.2 Collecte des données : les types d'indicateurs	7
6.2 Le contenu d'un rapport d'évaluation	8
6.3 Appréciation de la qualité des travaux d'évaluation	8
7. Calendrier global des évaluations (à titre indicatif)	9
7.1 Activités d'évaluation réglementaires	9
7.2 Activités d'évaluation complémentaires	9
ANNEXE 1 - Indicateurs	14
ANNEXE 2 - Critères de jugement des travaux d'évaluation	21

1. Objectifs du plan d'évaluation

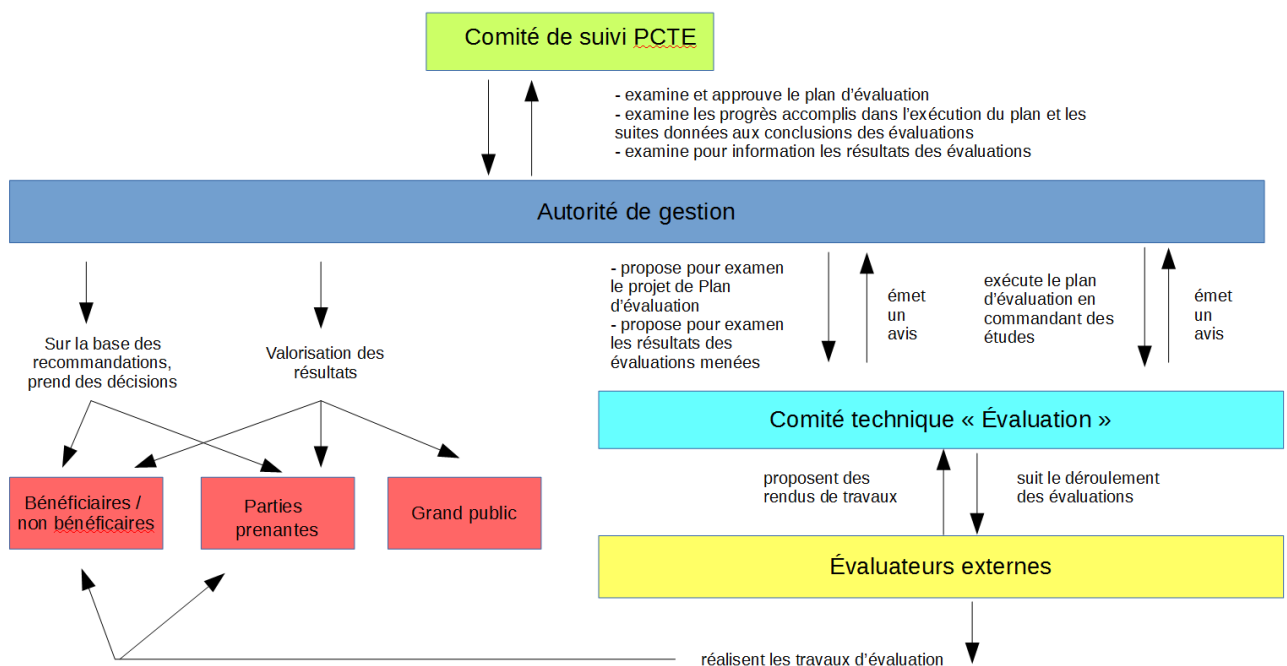
La période de programmation 2014-2020 du PCTE est orientée vers une recherche de la performance dans l'utilisation des fonds européens. Aussi, la réussite du programme 2014-2020 sera directement analysée sur les réalisations et résultats obtenus.

Dans ce cadre, l'évaluation et plus particulièrement les évaluations ex post d'impact représentent une part fondamentale du cycle de programmation. Cette importance se matérialise à travers l'obligation réglementaire de concevoir un plan d'évaluation (Art 56 et 114 du règlement cadre).

Ce plan d'évaluation vise principalement à renforcer la contribution des évaluations à l'efficacité des programmes. Ce plan vise également à permettre de démontrer l'impact de la politique mise en œuvre. Des évaluations concernant la période 2014-2022 sont prévues dans ce plan.

2. Gouvernance et implication des partenaires

Schéma de gouvernance



Afin de pouvoir mener ces activités d'évaluation, il est nécessaire d'identifier les différents acteurs et les instances de gouvernance de l'évaluation, leurs responsabilités, ainsi que les modalités de coordination entre leurs différentes tâches.

Le dispositif d'évaluation s'appuiera sur :

- une instance décisionnelle, le **Comité de suivi Interreg**,
- une instance consultative et de débat : le **Comité d'évaluation interreg**,
- des instances techniques : **comités de pilotage des études d'évaluation**,
- les évaluateurs externes,
- les bénéficiaires du programme,
- le dispositif mis en place par l'Autorité de gestion qui inclut le chargé de mission évaluation pour mettre en œuvre cette démarche et accompagner les acteurs impliqués.

Le **Comité de suivi Interreg** (compte tenu de l'article 110 du règlement UE N°1303/2013) :

- examine et approuve le programme d'évaluation au plus tard un an après l'adoption du programme opérationnel ;
- examine en particulier les progrès accomplis dans l'exécution du plan d'évaluation et les suites données aux conclusions des évaluations ;
- examine pour information toutes les évaluations concernant les fonds européens à Mayotte ;
- examine pour information les résultats des évaluations menées par la Commission Européenne.

Le **Comité d'évaluation Interreg** se réunit en amont du Comité de suivi PCTE et a pour attribution :

- d'examiner le plan d'évaluation à soumettre au comité de suivi ;
- d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du plan d'évaluation et les suites données aux conclusions des évaluations menées à soumettre au comité de suivi ;

- d'examiner et d'émettre des commentaires sur les résultats de toutes les évaluations concernant les programmes européens à Mayotte qui seront soumis au comité de suivi.

Les membres du Comité seront convoqués en général trois semaines avant la réunion, et disposeront des documents de travail au plus tard deux semaines en amont par envoi d'un courriel.

Un **Comité de pilotage** est mis en place pour chaque évaluation. Les comités de pilotage ont pour attribution :

- l'examen des cahiers des charges des évaluations ;
- le suivi du déroulement des évaluations et la notification d'avis aux rendus des différentes étapes.

Ils se réunissent, de préférence, physiquement avec les évaluateurs au lancement et au moment de la rédaction finale des rapports. Les étapes intermédiaires peuvent être validées à distance (télé ou visioconférence par exemple).

Evaluateurs externes

Les évaluateurs sont des prestataires indépendants de l'Autorité de gestion. Leur fonction première est d'apporter et de formuler un constat à partir d'une analyse rigoureuse et argumentée notamment sur l'efficacité et l'efficience du programme ainsi que des préconisations pour aider l'autorité de gestion à améliorer la mise en œuvre du programme. Ils présentent les résultats à l'Autorité de gestion, au Comité d'évaluation et au Comité de suivi.

Ils devront être indépendants au regard des intérêts locaux, nationaux et communautaires.

Bénéficiaires du programme (ainsi que les non bénéficiaires) pourront être sollicités ponctuellement pour fournir des informations qualitatives ou quantitatives selon les besoins des évaluations.

Autorité de gestion

L'Autorité de gestion présente au Comité de suivi un plan d'évaluation et propose des ajustements éventuels à chaque comité de suivi.

Elle veille aux bonnes conditions de déroulement des évaluations et rend compte de l'exécution du plan d'évaluation.

D'un point de vue opérationnel, elle veille à la synergie avec les autres démarches d'évaluation engagées par les autorités de gestion.

L'Autorité de gestion met en place les ressources humaines (chargé de mission évaluation notamment) et financières nécessaires à la réalisation du plan d'évaluation. Elle apportera l'appui technique utile aux démarches de suivi et d'évaluation (guide, indicateurs, appui méthodologique, formations, etc).

Le chargé de mission évaluation prend en charge la mise en œuvre des travaux d'évaluation : coordination de la procédure de sélection du prestataire externe, suivi de l'évaluation, transmission des données, facilitateur auprès des partenaires.

Implication des partenaires

La réalisation des études d'évaluations par les prestataires prévoira l'interrogation des parties prenantes.

3. Programme de formation

Au démarrage de la mise en œuvre du programme, les services instructeurs du programme Interreg seront formés pour la collecte des données relatives aux indicateurs prévus dans la logique d'intervention et spécifiques au PCTE.

A cet effet, des réunions de travail sont organisées par le chargé de mission évaluation, autant que de besoin, auprès des services instructeurs afin de s'approprier la logique d'intervention du programme opérationnel et de fiabiliser la collecte des données.

Des réunions spécifiques sur l'importance du suivi des indicateurs (dans la perspective des RAMOs améliorés), et des évaluations d'impact seront proposées à destinations des services instructeurs lorsque les premières actions auront été mises en œuvre.

Le cas échéant, le chargé de mission évaluation proposera des formations plus spécifiques sur les généralités de la discipline évaluation pour développer la culture de l'évaluation auprès des services instructeurs voire du comité d'évaluation.

Le chargé de mission « évaluation » participe activement au réseau national du CGET « suivi, évaluation et performance » tant sur la plateforme qu'en se rendant aux séminaires.

Par ailleurs, le chargé de mission « évaluation » participera à des formations notamment celles dispensées dans le cadre du programme Europact et qui correspondent à son champ d'intervention.

4. Diffusion et Communication des évaluations

Les résultats des évaluations seront présentés en Comité de suivi PCTE et feront l'objet d'un débat notamment sur les suites à donner aux recommandations. En plus des informations communiquées sur le site internet de l'Autorité de gestion (<http://www.mayotte.pref.gouv.fr/>), une section spécifique sur l'évaluation sera créée sur le site <http://www.europe-a-mayotte.fr/> sur lequel sera notamment mise en ligne :

- le plan d'évaluation
- les évaluations terminées avec leur synthèse.
- La mise à jour de cette section fera l'objet d'une notification dans la lettre d'information électronique semestrielle auprès des abonnés au site « L'Europe à Mayotte » et des acteurs du programme, à savoir :
- les autorités de gestion des programmes européens à Mayotte dont les agents responsables de la mise en œuvre des programmes ;
- les autorités départementales et nationales ;
- la Commission Européenne.

5. Budget Global pour la mise en œuvre du Plan

Le chargé d'évaluation du pôle Affaires Européennes assure le suivi du plan d'évaluation du PCTE.

Le coût des évaluations et des études a été estimé à 140 000 euros. Il est indicatif, l'Autorité de gestion se réserve le droit de regrouper les blocs d'évaluations, dans le souci d'efficience de la commande publique.

Ainsi, le montant des évaluations proposées ci-dessus est un montant maximal, à ce stade.

6. Stratégie visant à assurer la qualité du cycle des évaluations

6.1 Gestion des données

6.1.1 Système de collecte de données

Les données sont renseignées par les services instructeurs en charge des dossiers sur la base d'informations demandées aux bénéficiaires lors de la constitution des dossiers de demande de subvention pour les estimations prévisionnelles et lors du solde de la subvention pour les réalisations effectives.

D'autres données seront collectées auprès des organismes producteurs de données.

Le chargé de mission et les évaluateurs externes assureront la cohérence des indicateurs au regard de la logique d'intervention et de la méthodologie du programme. L'Autorité de gestion, dans le cadre des contrôles qualité gestion, contrôlera la qualité des indicateurs.

Les informations essentielles sur la mise en œuvre du programme, sur chaque opération sélectionnée en vue d'un financement, ainsi que sur les opérations menées à bien, nécessaires aux fins du suivi et de l'évaluation, et notamment les principales informations sur chaque bénéficiaire et projet, seront enregistrées et conservées sur support électronique.

6.1.2 Collecte des données : les types d'indicateurs

Type de données	Service responsable	Mode de collecte	Régularité
Indicateurs de réalisation	Autorité de gestion (service instructeur)	Par le service instructeur (SI) dès l'instruction et formalisé dans le conventionnement avec le bénéficiaire	En continu
Indicateurs de résultats	Autorité de gestion (SI) + évaluateurs externes	A partir des données de réalisation et des données de contexte	Annuelle

6.2 Le contenu d'un rapport d'évaluation

Chaque rapport d'évaluation comprendra :

- un aperçu des objectifs et des résultats attendus
- les détails des méthodes et les données utilisées
- les leçons apprises pour le programme ou pour l'intervention concernée
- les conclusions et les recommandations opérationnelles
- les termes de référence de l'évaluation et son coût
- une synthèse rédigée d'une dizaine de pages maximum
- un résumé en français d'une page maximum

Ces rapports seront transmis à la Commission via SFC, avec le cahier des charges et le budget.

6.3 Appréciation de la qualité des travaux d'évaluation

Par ailleurs chaque étude d'évaluation réalisée fera l'objet d'une appréciation de sa qualité.

Cette appréciation se base sur les neuf critères et cinq jugements qualitatifs : excellent, très bon, bon, faible, et inacceptable.

Les neuf critères d'appréciation et les critères de jugement spécifiques sont détaillés en annexe 2.

Cette appréciation sera effectuée par le comité d'évaluation, intégrant l'Autorité de gestion et veillant à éviter les conflits d'intérêts.

7. Calendrier global des évaluations (à titre indicatif)

7.1 Activités d'évaluation réglementaires

Les activités de suivi et d'évaluation couvrent les travaux prévus sur le plan réglementaire incluant, les rapports annuels de mise en œuvre, les rapports améliorés en 2017 et 2019 et l'évaluation ex-post sur les 3 axes :

- Évaluation de la contribution du programme PCTE à l'augmentation des échanges commerciaux entre Mayotte et les Comores et Madagascar ;

- Évaluation de la contribution du programme PCTE à améliorer l'état de santé des populations et les capacités de secours aux personnes au sein de la zone ;
- Évaluation de la contribution du programme à structurer et développer l'offre de formation et organiser la mobilité dans l'espace de coopération.

7.2 Activités d'évaluation complémentaires

En complément des activités d'évaluation réglementaires, d'autres évaluations sont prévues afin d'améliorer l'efficacité de la mise en œuvre du programme PCTE.

Sont notamment prévues :

- Évaluation de l'assistance technique (professionnalisation et gestion des fonds PCTE)
- Évaluation intermédiaire de mise en œuvre sur les 3 axes du PCTE

Les sujets d'évaluation figurant dans les tableaux suivants le sont à titre indicatif, tant dans les regroupements que dans la temporalité proposée.

Par souci d'efficience de la commande publique, l'Autorité de gestion se réserve le droit de regrouper les blocs d'évaluations. Les évaluations seront notamment regroupées par objectif thématique, par mesure de simplification. Ces évaluations, visant à évaluer l'efficacité, l'efficience et l'impact, concerneront tous les axes prioritaires et objectifs spécifiques du programme.

• Évaluations et études stratégiques disponibles (non exhaustif)

Les études d'évaluations qui seront menées auront pour référentiels documentaires, déjà constitués, les documents d'orientations stratégiques, études et évaluations réalisées notamment :

- Étude d'opportunité sur les besoins d'échanges dans l'archipel des Comores et à Madagascar (prévu pour 2019)
- Diagnostic stratégique national des régions ultrapériphériques de l'accord de partenariat relatif aux programmes européens 2014-2020 (Technopolis, Amnyos, Oreade Brèche, Mai 2013)

- **Évaluation de l'efficacité des interventions 2014-2020**

Les tableaux qui suivent détaillent les questions évaluatives liées à l'efficacité du programme au regard des changements attendus.

- **Évaluation de l'efficience des interventions 2014-2020**

L'efficience des interventions sera traitée de façon systématique pour les 3 axes par la question évaluative type suivante : *Les objectifs ont-ils été atteints au moindre coût et pourrait-on obtenir plus d'effets à moindre coût ? Plus d'effets au même coût ?*

- **Évaluation de l'impact des interventions 2014-2020**

S'agissant de l'évaluation de l'impact de la mise en œuvre des programmes conformément à l'article 54 du règlement interfonds, des travaux d'expertise méthodologique seront menés à l'horizon 2019 lors de l'évaluation à mi-parcours, dont les objectifs seront :

- d'étudier la faisabilité des évaluations d'impact au regard du contexte macro-économique (PIB, chômage...) et de la réalisation des objectifs de la stratégie de l'Union Européenne pour une croissance intelligente, durable et inclusive.
- d'identifier les besoins de données spécifiques aux évaluations d'impact
- et de préciser les méthodologies appropriées

Cette étude précisera le plan d'évaluation sur les aspects de méthodologie et de collecte de données.

Calendrier prévisionnel

I PHASE AMONT (2016-2019) ET INTERMÉDIAIRE : ÉTUDES DE MISE EN ŒUVRE									
Thème	Axe / objectif spécifique	Principaux changements attendus	Indicateurs de résultats spécifiques au programme	Principales questions évaluatives	Méthodes, approches mobilisées	Données prévisionnelles requises	Date prévue	Durée prévue de l'étude	Coût prévisionnel (en €)
Professionnalisation et perfectionnement de la gestion des fonds européens	Axe 4 / assistance technique	<ul style="list-style-type: none"> - la gouvernance est significativement améliorée par la mutualisation des moyens et des expertises entre les fonds structurels - les projets sont instruits dans le rythme prévu - les procédures d'instruction sont respectées - l'appareil statistique est mis à jour et fourni les données nécessaires au suivi-évaluation - les efforts de communication contribuent à l'amélioration de la qualité des projets soumis 	<p>04R1 : Nombre de réunions d'informations à destination des porteurs de projets potentiels</p> <p>04R2 : Nombre de séances de formations à destination des porteurs de projets (projets sélectionnés)</p> <p>04R3 : Nombre de formations dédiées au personnel du SC</p> <p>04R4 : Nombre d'ETP consacrés à la mise en œuvre du programme interreg V Mayotte/ Comores/Madagascar</p>	La professionnalisation des acteurs impliqués dans la gestion du PO permet-elle de maintenir le bon rythme de programmation et de consommation des fonds et d'en garantir la bonne gestion ?	<ul style="list-style-type: none"> - enquête ou entretiens auprès des acteurs - compte rendu d'exécution des actions d'assistance technique 	- données de suivi synergie	2019	2 mois	25.000
Évaluation de mise en œuvre	Axes 1, 2 et 3	<ul style="list-style-type: none"> - la programmation et la consommation financière respectent les valeurs à mi-parcours - les priorités transversales sont mieux prises en compte dans les projets retenus 	une revue de performance est réalisée en 2019	<p>Les objectifs fixés dans le PO PCTE et les conditions de réalisation sur le terrain sont-ils cohérents ?</p> <p>Les capacités de l'administration et des opérateurs permettent-elles une mise en œuvre efficace du PO ?</p> <p>Les priorités transversales (accès à l'emploi, égalité H/F, lutte contre les discriminations) sont-elles prises en compte ?</p>	Analyse de la programmation et des consommations réelles	Données synergie	2019	2 mois	25.000

II PHASE AVAL (2020-2023) : ÉVALUATIONS D'IMPACT

Thème	Axe/ objectif spécifique	Principaux changements attendus	Indicateurs de résultats spécifiques au programme	Principales questions évaluatives	Méthodes, approches mobilisées	Données prévision- nelles requis	Date prévue	Durée prévue de l'étude	Coût prévi- sionnel (en €)
Évaluation de la contribution du programme PCTE à l'augmentation des échanges commerciaux entre Mayotte, Madagascar et les Comores	Axe 1 / OS 1 et OS 2	<ul style="list-style-type: none"> - une augmentation des échanges commerciaux (importations et exportations) entre Mayotte et les Comores. - une augmentation du nombre d'entreprises mahoraises exportatrices vers les Comores - des démarches facilitées pour exporter - une amélioration de l'accompagnement aux entreprises exportatrices 	01r1 : montant des importations et des exportations mahoraises depuis et vers les pays de la zone 01r2 : Nombre d'entreprises créées à la suite d'un accompagnement (à Mayotte/ Comores, Madagascar)	Dans quelle mesure le programme PCTE a-t-il contribué à développer les échanges économiques entre Mayotte, Madagascar et les Comores ?	<ul style="list-style-type: none"> - évaluation réalisée par un évaluateur externe - analyse des données du système d'information et des indicateurs - entretiens avec les autorités de gestion, les services instructeurs et les principaux bénéficiaires, - ateliers de travail - enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> - données financières du système d'informations - données de suivi des indicateurs de réalisation et de résultats - statistiques IEOM 	Fin 2021	3 mois	30.000
Évaluation de la contribution du programme PCTE à améliorer l'état de santé des populations et les capacités de secours aux personnes au sein de la zone	Axe 2 / OS 3, OS 4 et OS 5	<ul style="list-style-type: none"> - une amélioration de l'offre de soin en favorisant la mobilité des praticiens - une augmentation du nombre de formations dans le domaine de la santé et des secours - une délégation de la gestion d'établissements de santé aux ONG - une augmentation du nombre d'établissements de santé - une augmentation des échanges et de transfert de savoir-faire dans le domaine de la qualité de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des déchets 	02r1 : Nombre de médecins spécialistes travaillant de façon transfrontalière dans la zone 02r2 : Nombre de personnels dédiés aux secours aux personnes qualifiés/certifiés à l'issue de l'action 02r3 : Nombre de personnes accueillies dans les centres médicaux /dispensaires gérés par des ONG aux Comores 02r5 : Nombre de projets issus d'échanges visant la qualité de l'eau, l'assainissement ou les déchets	Dans quelle mesure le programme PCTE a-t-il contribué à améliorer l'état de santé des populations et les capacités de secours ?	<ul style="list-style-type: none"> - évaluation réalisée par un évaluateur externe - analyse des données du système d'information et des indicateurs - entretiens avec les autorités de gestion, les services instructeurs et les principaux bénéficiaires, - ateliers de travail - enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> - données financières du système d'informations - données de suivi des indicateurs de réalisation et de résultats - statistiques IEOM 	Début 2022	3 mois	30.000
Évaluation de la contribution du programme à structurer et développer l'offre de formation et organiser la mobilité dans l'espace de coopération	Axe 3 / OS 6	<ul style="list-style-type: none"> - une augmentation des échanges d'apprenants et d'enseignants ou d'acteurs de la vie culturelle - une mise en réseau et une diversification de l'offre scolaire et universitaire - développement de l'apprentissage dans les entreprises de la zone 	03r1 : Nombre d'apprenants en mobilité dans le cadre de conventions entre universités et établissements scolaires de la zone 03r2 : Nombre d'enseignants échangés dans le cadre de conventions entre universités et établissements scolaires de la zone	Dans quelle mesure le programme PCTE a-t-il contribué à améliorer l'offre de formation et le niveau de formation des populations ?	<ul style="list-style-type: none"> - évaluation réalisée par un évaluateur externe - analyse des données du système d'information et des indicateurs - entretiens avec les autorités de gestion, les services instructeurs et les principaux bénéficiaires, - ateliers de travail - enquêtes 	<ul style="list-style-type: none"> - données financières du système d'informations - données de suivi des indicateurs de réalisation et de résultats - statistiques IEOM 	Début 2022	3 mois	30.000

Études et rapports	2016				2017				2018				2019			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Rapport annuel de mise en œuvre 2015																
Rapport annuel de mise en œuvre 2016																
Évaluation de l'assistance technique (professionnalisation et gestion des fonds PCTE – fait dans le cadre de l'évaluation de l'AT FEDER)																
Rapport de mise en œuvre 2017																
Évaluation intermédiaire thématique																
Rapport annuel de mise en œuvre 2018																

Études et rapports	2020				2021				2022				2023				2024			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Rapport annuel de mise en œuvre 2019																				
Rapport annuel de mise en œuvre 2020																				
Évaluation de la contribution du programme à structurer et développer l'offre de formation et organiser la mobilité dans l'espace de coopération																				
Évaluation de la contribution du programme PCTE à l'augmentation des échanges commerciaux entre Mayotte, Madagascar et les Comores																				
Évaluation de la contribution du programme PCTE à améliorer l'état de santé des populations et les capacités de secours aux personnes au sein de la zone																				
Rapport annuel de mise en œuvre 2021																				
Rapport annuel de mise en œuvre 2022																				
Rapport final																				

ANNEXE 1 - Indicateurs

AXE PRIORITAIRE 1 : Accroître les échanges commerciaux dans la zone de coopération

Cadre de performance de l'axe prioritaire 1

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur interm (2018)	Valeur cible 2023	Source	Fréquence d'établissement
01R4	Montant des dépenses certifiées	Euro	FEDER	Régions moins développées	4 000 000	6 000 000 (cumulé)	Système de suivi au programme	Annuelle

INDICATEURS RELATIFS A L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1 : Accroître les capacités de production et d'exportation des entreprises impliquées dans les échanges commerciaux entre les pays de la zone de coopération

Indicateurs de résultats - OS 1

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de réf.	Année de réf.	Valeur cible 2023	Source	Fréquence d'établissement
01r1	Montant des importations et des exportations mahoraises depuis et vers les pays de la zone	M€ (moyenne lissée sur trois années)	Régions moins développées	3,91	2010-2012	7	Direction régionale des douanes, IEDOM	annuelle

Indicateurs de réalisation de la priorité d'investissement 3d - OS1

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible 2023	Source	Fréquence d'établissement
CO01	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Nombre	FEDER	Régions moins développées	50 (cumulé)	Système de suivi au programme	Annuelle
CO08	Augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalent temps plein	FEDER	Régions moins développées	80 (cumulé)	Système de suivi au programme	Annuelle

Cadre de performance – OS 1

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur interm (2018)	Valeur cible 2023	Source	Fréquence d'établissement
CO01	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Nombre	FEDER	Régions moins développées	25	50 (cumulé)	Syst. de suivi au programme	Annuelle

INDICATEURS RELATIFS A L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2 - Accroître la création d'entreprises grâce à un accompagnement délocalisé

Indicateurs de résultats – OS 2

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de réf.	Année de réf.	Valeur cible 2023	Source	Fréquence d'établissement
01r2	Nombre d'entreprises créées à la suite d'un accompagnement (à Mayotte/Comores, Madagascar)	Nombre	Régions moins développées	4	2013	50	ADIE, BGE	Annuel

Indicateurs de réalisation de la priorité d'investissement 3d – OS 2

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible 2023	Source	Fréquence d'établissement
CO01	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Nombre	FEDER	Régions moins développées	50 (cumulé)	Système de suivi au programme	Annuelle
01R2	Nombre de nouvelles entreprises ou de créateurs bénéficiant d'un soutien à la création	Nombre	FEDER	Régions moins développées	300 (cumulé)	Système de suivi au programme	Annuelle
CO08	Augmentation de l'emploi dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Équivalent temps plein	FEDER	Régions moins développées	80 (cumulé)	Système de suivi au programme	Annuelle

Cadre de performance - OS2

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur interm (2018)	Valeur cible 2023	Source	Fréquence d'établissement
01R2	Nombre d'entreprises ou de créateurs bénéficiant d'un soutien à la création	Nombre	FEDE R	Régions moins développées	100	300 (cumulé)	Système de suivi au programme	Annuelle

AXE PRIORITAIRE 2 : Améliorer l'état de santé des populations et les capacités de secours aux personnes au sein de la zone

Cadre de performance de l'axe prioritaire 2

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur interm	Valeur cible	Source	Fréquence
---	------------	-----------------	-------	---------------------	---------------	--------------	--------	-----------

					(2018)	2023		d'établissement
02R4	Montant des dépenses certifiées	Euro	FEDE R	Régions moins développées	5 000 000	7 000 000	Système de suivi au programme	Annuel

INDICATEURS RELATIFS A L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3 - Accroître les capacités d'accueil, de soins et de secours en vue d'apporter une réponse adaptée aux besoins des populations et de la lutte contre les conséquences du changement climatique

Indicateurs de résultats – OS 3

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de réf.	Année de réf.	Valeur cible (2023)	Source	Fréquence d'établissement
02r1	Nombre de médecins spécialistes travaillant de façon transfrontalière dans la zone	Nombre	Régions moins développées	6	2013	12	CHM	Annuel
02r2	Nombre de personnels dédiés aux secours aux personnes quali-fiées/certifiés à l'issue de l'action	Nombre	Régions moins développées	70	2013	400 (en cumulé)	SDIS	Annuel

Indicateurs de réalisation de la priorité d'investissement 9.a – OS 3

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2023)	Source	Fréquence d'établissement
02R1	Nombre de missions médicales organisées dans la zone	Nombre	FEDER	Régions moins développées	40 (cumulé)	CHM	annuelle

Cadre de performance – OS 3

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur interm (2018)	Valeur cible 2023	Source	Fréquence d'établissement
02R1	Nombre de missions médicales organisées dans la zone	Nombre	FEDE R	Régions moins développées	20 (cumulé)	40 (cumulé)	CHM	annuelle

INDICATEURS RELATIFS A L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE 4 - Accroître le nombre d'infrastructures médicales gérées en délégation par des ONG en vue de rééquilibrer l'offre de soins dans la zone

Indicateurs de résultats – OS 4

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de réf.	Année de réf.	Valeur cible (2023)	Source	Fréquence d'établissement
02r3	Nombre de personnes accueillies dans les centres médicaux /dispensaires gérés par des ONG aux Comores	nombre	Régions moins développées	29 372	2013	70000	ONG	annuelle

Indicateurs de réalisation de la priorité d'investissement 9.a - OS4

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2023)	Source	Fréquence d'établissement
02R2	Nombre de centres de soins/dispensaires créés et gérés par des ONG aux Comores	Nombre	FEDER	Régions moins développées	10 (cumulé)	ONG	annuelle

INDICATEURS RELATIFS A L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE 5 - Accroître les échanges et le transfert de savoir – faire en vue de l'émergence et de la mise en œuvre de projets adaptés en matière de qualité d'eau, d'assainissement et de déchets

Indicateurs de résultats – OS 5

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de réf.	Année de réf.	Valeur de réf.	Source	Fréquence d'établissement
02r5	Nombre de projets issus d'échanges visant la qualité de l'eau, l'assainissement	Nombre	Régions moins développées	1	2014	5	ps-Eau	annuelle

	ou les déchets						
--	----------------	--	--	--	--	--	--

Indicateurs de réalisation de la priorité d'investissement 9.a – OS 5

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2023)	Source	Fréquence d'établissement
02R3	Nombre de professionnels engagés dans des échanges et transferts de savoir-faire en matière d'eau, d'assainissement et de déchets	Nombre	FEDER	Régions moins développées	100 (cumulé)	Ps-Eau	annuelle

Cadre de performance – OS 5

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur interm (2018)	Valeur cible 2023	Source	Fréquence d'établissement
02R3	Nombre de professionnels engagés dans des échanges et transferts de savoir-faire en matière d'eau, d'assainissement et de déchets	Nombre	FEDER	Régions moins développées	40 (cumulé)	100 (cumulé)	pS-Eau	annuelle

AXE PRIORITAIRE 3 : Développer l'accès à l'enseignement en mobilité dans l'espace transfrontalier

Cadre de performance de l'axe prioritaire

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur interm. (2018)	Valeur cible (2023)	Source	Fréquence d'établissement
03R2	Montant des dépenses certifiées	Euro	FEDER	Régions moins développées	1 000 000	2 028 883	Syst. de suivi au programme	Annuelle

INDICATEURS RELATIFS A L'OBJECTIF SPÉCIFIQUE 6 - Augmenter le nombre d'étudiants et d'enseignants en mobilité dans le supérieur au sein de la zone de coopération

Indicateurs de résultats - OS6

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de réf.	Année de réf.	Valeur cible (2023)	Source	Fréquence d'établissement
03r1	Nombre d'apprenants en mobilité dans le cadre de conventions entre universités et établissements scolaires de la zone	Nombre	Régions moins développées	23	2014	150 (cumulé)	CURFM Vice-Rectorat Lycée Coconi	annuelle
03r2	Nombre d'enseignants échangés dans le cadre de conventions entre universités et établissements scolaires de la zone	Nombre	Régions moins développées	3	2014	10 (cumulé)	CURFM Vice-Rectorat Lycée Coconi	annuelle

Indicateurs de réalisation de la priorité d'investissement - OS6

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2023)	Source	Fréquence d'établissement
03R1	Nombre de conventions signées entre les établissements de la zone de coopération	Nombre	FEDE R	Régions moins développées	10	CURFM Vice-rectorat Lycée Coconi	annuelle
CO44	Nombre de participants à des initiatives locales communes en matière d'emploi et à des formations communes	Nombre	FEDE R	Régions moins développées	1000	CURFM Vice-rectorat Lycée Coconi Organismes de formation	annuelle

Cadre de performance – OS 6

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur interm (2018)	Valeur cible (2023)	Source	Fréquence d'établissement
03R1	Nombre de conventions signées entre les établissements de la zone de coopération	Nombre	FEDER	Régions moins développées	3	10	CURFM Vice-rectorat Lycée Coconi	Annuelle

Axe prioritaire 4 – Assistance technique

Indicateurs de réalisation de la priorité d'investissement

N	Indicateur	Unité de	Fonds	Catégorie de	Valeur cible	Source	Fréquence d'établissement
---	------------	----------	-------	--------------	--------------	--------	---------------------------

		mesure		région	(2023)		nt
04R1	Nombre de réunions d'informations à destination des porteurs de projets potentiels	Nombre	FEDER	Régions moins développées	12	Secrétariat conjoint (SC)	Annuelle
04R2	Nombre de séances de formations à destination des porteurs de projets (projets sélectionnés)	Nombre	FEDER	Régions moins développées	6	SC	Annuelle
04R3	Nombre de formations dédiées au personnel du SC	Nombre	FEDER	Régions moins développées	3	SC	Annuelle
04R4	Nombre d'ETP consacrés à la mise en œuvre du programme interreg V Mayotte/Comores	Nombre ETP	FEDER	Régions moins développées	2	SC	Annuelle

ANNEXE 2 - Critères de jugement des travaux d'évaluation

1 - la satisfaction des demandes

Excellent

Les questions abordées couvrent non seulement les demandes des termes de référence mais replacent l'évaluation dans un cadre beaucoup plus général en liaison avec les bases de la politique de développement, de coopération ou de la politique extérieure et de toute autre politique communautaire ou nationale.

Très Bon

Le rapport d'évaluation a bien exposé une vue d'ensemble de la manière dont les objectifs annoncés ont été atteints et a clarifié la logique d'intervention. Le rapport d'évaluation a été au-delà des demandes des termes de référence et a abordé d'autres sujets d'intérêt.

Bon

Les demandes formulées dans les termes de référence ont reçu une réponse de manière adéquate. Les questions d'évaluation ont été traitées de manière satisfaisante.

Faible

Certaines questions des termes de référence ont été traitées de manière inadéquate ou n'ont été que partiellement abordées.

Inacceptable

De trop nombreuses questions des termes de référence n'ont pas été abordées ou n'ont été que partiellement abordées.

2 - la pertinence du champ

Excellent

En plus des remarques sur le niveau " très bon ", le rapport a systématiquement étudié en détail les effets non attendus.

Très Bon

Au-delà des points précédents, l'évaluation s'est intéressée aux interactions avec les autres politiques communautaires, les interventions des autres bailleurs et les politiques de l'Etat(s) partenaire. Les effets imprévus ont été traités.

Bon

Le rapport traite l'ensemble de l'intervention dans ses dimensions temporelle, géographique et réglementaire. Les principaux effets prévus et imprévus ont été identifiés.

Faible

L'une des trois dimensions de l'intervention et/ou un effet important est insuffisamment ou mal traitée.

Inacceptable

Plusieurs dimensions de l'intervention et/ou plusieurs effets importants sont insuffisamment ou mal traités.

3 - la justification de la méthode

Excellent

Au-delà du niveau " très bon ", l'évaluateur présente une critique de sa méthode et de ses choix méthodologiques. Il indique les risques qui auraient été encourus si d'autres options méthodologiques avaient été prises.

Très Bon

Les limites inhérentes à la méthode d'évaluation ont été clairement précisées et les choix ont été discutés et défendus par rapport à d'autres options.

Bon

La méthode d'évaluation est clairement explicitée et a effectivement été appliquée au cours du processus. Les choix méthodologiques ont été adéquats pour répondre aux demandes des termes de référence.

Faible

A la lecture du rapport d'évaluation, il apparaît que des choix méthodologiques ont été faits sans avoir été ni explicités ni défendus.

Inacceptable

Il n'existe aucune méthode d'évaluation, ou bien les choix méthodologiques ne sont pas en adéquation avec les résultats recherchés.

4 - la fiabilité des données

Excellent

Tous les biais découlant des informations fournies sont analysés et corrigés par des techniques reconnues.

Très Bon

Les données ont été systématiquement croisées à travers des sources ou des outils de collecte indépendants les uns des autres. Les limites de validité des données et des outils de collecte des données sont clairement exposées.

Bon

Les sources de données quantitatives et qualitatives sont identifiées. La fiabilité des données a été testée et discutée par l'équipe d'évaluation. Les outils de collecte ont été clairement explicités et sont adaptés aux informations recherchées.

Faible

Les informations quantitatives et qualitatives fournies sont peu fiables au regard de la question posée. Les outils de collecte de données sont discutables (par exemple échantillon insuffisant ou études de cas mal ciblées).

Inacceptable

Certaines données sont manifestement fausses. Les outils de collecte ont été appliqués de façon incorrecte ou fournissent des renseignements biaisés ou inutilisables.

5 - la solidité de l'analyse

Excellent

Tous les biais d'analyse (à travers les 3 éléments) ont été systématiquement examinés et présentés avec leur conséquence sur la limite de validité de l'analyse.

Très Bon

Les démarches d'analyse sont explicitées et leur limite de validité précisée. Les hypothèses causales sous-jacentes sont explicitées. Les limites de validité des comparaisons effectuées sont indiquées.

Bon

L'analyse des données quantitatives et/ou qualitatives est faite rigoureusement suivant des démarches reconnues et pertinentes par rapport aux types de données analysées. Les relations de cause à effet entre l'intervention et ses conséquences sont explicitées. Les comparaisons (par exemple : avant/après, bénéficiaires/non bénéficiaires, avec/sans) sont explicitées.

Faible

Un des trois éléments (démarche d'analyse, relations causales, comparaisons) est mal traité ou 2 de ces éléments sont traités de manière insuffisante.

Inacceptable

2 des 3 éléments sont mal traités.

6 - la crédibilité des résultats

Excellent

Les déséquilibres entre la validité interne et la validité externe des constats sont systématiquement analysés et leurs conséquences sur l'évaluation explicitées.

Les facteurs contextuels ont été isolés et leur influence a pu être démontrée. Les biais apportés dans le choix des hypothèses interprétatives et dans les extrapolations faites sont analysés et leurs conséquences explicitées.

Très Bon

Les limites des hypothèses interprétatives et des extrapolations faites sont explicitées et discutées. Les effets de l'intervention évaluée sont isolés des facteurs externes et des contraintes du contexte. La validité interne (absence de biais d'analyse) et la validité externe (caractère généralisable des constats) sont satisfaisantes.

Bon

Les constats produits par l'analyse apparaissent fiables et équilibrés, notamment au vu du contexte dans lequel l'intervention est évaluée. Les hypothèses interprétatives et les extrapolations faites sont acceptables. Les constats reflètent de façon acceptable la réalité décrite par les données et les éléments de preuve rassemblés, d'une part, et la réalité de l'intervention telle qu'elle est perçue par les acteurs et les bénéficiaires, d'autre part.

Faible

Les analyses apparaissent déséquilibrées. Le contexte n'est pas explicité. Les extrapolations faites et les généralisations de l'analyse ne sont pas pertinentes.

Inacceptable

Les analyses apparaissent très peu crédibles. Le texte contient des affirmations qui ne sont pas étayées. Les extrapolations faites et les généralisations de l'analyse ne sont pas pertinentes.

7 - l'impartialité des conclusions

Excellent

Les conclusions sont hiérarchisées, elles sont en rapport avec la globalité de l'intervention évaluée et elles tiennent compte des relations de cette intervention avec le contexte dans lequel elle se situe, en particulier en tenant compte des autres programmes ou politiques publiques voisines.

Très Bon

Les conclusions sont discutées au regard du contexte dans lequel l'analyse a été faite. Les limites de validité des conclusions sont explicites et argumentées.

Bon

Les conclusions découlent de l'analyse. Les conclusions sont argumentées par des faits et des analyses facilement identifiables dans le reste du rapport. Les limites et le contexte de validité des conclusions sont indiqués.

Faible

Les conclusions proviennent d'une généralisation hâtive de certaines analyses faites. Les limites de validité des conclusions ne sont pas indiquées.

Inacceptable

Les conclusions ne s'appuient pas sur une analyse pertinente et rigoureuse. Les conclusions se basent sur des données non prouvées. Les conclusions sont partiales car elles reflètent plus les a priori de l'évaluateur que l'analyse des faits.

8 – l'utilité des recommandations

Excellent

Outre les points correspondant au niveau " très bon ", les recommandations sont testées et leurs limites de validité sont indiquées.

Très Bon

En plus des points précédents, les recommandations sont hiérarchisées et elles sont présentées sous forme d'options d'actions possibles.

Bon

Les recommandations découlent logiquement des conclusions. Elles sont impartiales.

Faible

Les recommandations sont peu claires ou sont des pures évidences sans valeur ajoutée, leur opérationnalité est discutable. La relation avec les conclusions n'est pas évidente.

Inacceptable

Les recommandations sont déconnectées des conclusions. Les recommandations sont partiales car elles reflètent de façon prépondérante les points de vue de certains acteurs ou de certains bénéficiaires ou elles reflètent les idées préconçues de l'équipe d'évaluation.

9 - la clarté des rapports

Excellent

Le rapport se lit " comme un roman " et sa structuration est d'une logique inattaquable. Le résumé est opérationnel en lui-même.

Très Bon

Le corps du rapport est court, concis et de lecture fluide. La structure du rapport est mémorisable facilement. Le résumé est clair et présente de façon équilibrée et impartiale les conclusions et recommandations principales.

Bon

Le rapport est lisible facilement et sa structure est logique. Le résumé court reflète le rapport. Les concepts spécialisés et les démonstrations techniques sont présentés en annexe avec des références claires dans le corps du texte.

Faible

Le rapport est difficilement lisible et/ou sa structure est complexe. Les références croisées sont peu compréhensibles ou rendent la lecture difficile. Le résumé est trop long ou ne reflète pas le corps du rapport.

Inacceptable

Absence de résumé. Rapport illisible et/ou de structure désordonnée. Absence de chapitre de conclusions (et de recommandations).